



IBB • ICM • BHI • BTI • BWI

Série de webinaires "La voix des travailleurs" de l'IBB 2: Les syndicats rendent le travail plus sûr

Webinaire mondial sur la SST et COVID-19

Date : 16 septembre 2020

Heure : 15h00 Genève (2h30)

Alors que COVID-19 a entraîné une crise mondiale de santé publique d'une ampleur jamais vue de notre vivant, la santé et la sécurité au travail, la protection de l'emploi et des salaires et la sécurité économique et sociale ont joué un rôle primordial dans la réponse des syndicats à COVID-19.

Les affiliés de l'IBB doivent veiller à participer, avec le gouvernement et les employeurs, à l'élaboration et à la mise en œuvre de mesures sanitaires sur les lieux de travail qui tiennent compte de COVID-19 tout en maintenant d'autres normes de santé et de sécurité. Les affiliés doivent également veiller à ce que les clauses de SST figurant dans les conventions collectives, les politiques de SST sur les lieux de travail, les lois nationales en matière de SST et de santé publique et les directives et recommandations des autorités publiques nationales sur la SST, la santé publique et COVID-19 soient pleinement respectées et correctement mises en œuvre sur les lieux de travail organisés.

Ce webinaire fera avancer le mandat des affiliés de l'IBB sur la SST, résumé dans la déclaration COVID-19 de l'IBB, adoptée par le Conseil mondial de l'IBB en mai 2020.

Programme final

Continuité et hôte technique : Apolinar Tolentino, représentant régional de l'IBB pour l'Asie et le Pacifique

1. Introduction (10 minutes)

Bienvenue: Gail Cartmail, secrétaire générale adjointe Unite UK et vice-présidente de l'IBB

Discours d'ouverture : Ambet Yuson, Secrétaire général de l'IBB et introduction dans le contexte de la déclaration COVID 19

2. Présentations de La voix des travailleurs (30 minutes)

Asie: SERBUK, Indonésie. Présentation vidéo confirmée

Afrique: Thandiwe Mupane, CLAWUZ, Zimbabwe. Présentation en personne confirmée
Europe: Lejla Catic, présidente, du syndicat de la sylviculture, de la transformation du bois et du papier de Bosnie-et-Herzégovine, Vidéo confirmée
Europe: Sukru Durmus, TARIM ORMAN-IS vidéo
Amerique latine: Luiz Queiros, CONTICOM, Brésil, Présentation en personne confirmée.
Golf: conseiller SST du BMKQ, Qatar, Confirmé en personne avec une sauvegarde vidéo.

3. Discussion d'experts sur les questions soulevées par les travailleurs (40 minutes)

Discussion animée par **Gail Cartmail, secrétaire générale adjointe, UNITE, Royaume-Uni.**

1. **Joaquim Pintado Nunes** est actuellement le chef de la branche LABADMIN/OSH (Administration du travail, inspection du travail et sécurité et santé au travail) de l'Organisation internationale du travail (OIT).
2. **Dr Sophia Kisting** est spécialiste de la médecine du travail et directrice exécutive de l'Institut national de la santé au travail (NIOH) d'Afrique du Sud, actuellement. Elle est également une ancienne directrice de l'OIT où elle a géré le programme mondial de lutte contre le VIH et le sida visant à protéger les droits de l'homme au travail et à garantir un travail décent dans le contexte du VIH et du sida.
3. **Gopal Naidoo, membre du Comité de la pratique de l'Institut Royal d'Architecture d'Irlande.** Il est co-auteur des propositions du RIAL pour la réouverture des chantiers de construction en avril 2020. Son travail a permis de promouvoir les bonnes pratiques et l'adoption de protocoles adaptés à l'industrie.
4. **Fiona Murie, ancienne directrice de l'IBB en matière de SST**

5. Pause (10 minutes) présentations video

6. Lancement du guide COVID-19 pour les syndicats (5 minutes) Presentation of the guide: Tos Anonuevo, BWI Education Secretary

7. Réponse des syndicats à COVID-19 (20 minutes)

- Développer le rôle du représentant de la sécurité sur COVID19: Rob Miguel, UNITE, UK. (En personne)
- Etablir un protocole sur COVID 19 dans la sylviculture : Louisa Jones, First Union, Nouvelle-Zélande (Présentation vidéo)
- Etablir un protocole sur COVID 19 dans la construction: Mauro Posadas, UOCRA. (En personne)
- Efforts pour classer le COVID19 comme une maladie professionnelle : Apolinar Tolentino, représentant régional de l'IBB pour l'Asie et le Pacifique (en personne))

8. Discussion ouverte (30 minutes)

Discussion ouverte sur les réponses des syndicats à la COVID-19 en invitant ceux qui souhaitent poser des questions à l'assemblée à participer au panel.

9. Clôture (5 minutes)

Remerciements : Ambet Yuson Clôture finale: Gail Cartmail
--

Informations complémentaires tirées de la déclaration de l'IBB sur COVID-19

Les exigences en matière de SST détaillées dans la déclaration sont les suivantes :

- *La reconnaissance et le respect universels des droits fondamentaux des travailleurs en matière de liberté d'association et de droit de s'organiser librement, en matière de SST, ainsi que l'inclusion des travailleurs et de leurs représentants dans les évaluations des risques sur le lieu de travail. Les comités mixtes SST sur le lieu de travail devraient être chargés d'établir des mesures pour traiter les risques COVID19 et de faire rapport sur l'adhésion.*
- *L'Organisation internationale du travail (OIT) devrait prendre des mesures urgentes pour faire du droit à un travail sûr et sain un droit et un principe fondamentaux de l'OIT, lui conférant ainsi le statut d'autres droits de l'homme reconnus au niveau international.*
- *Les institutions internationales et les gouvernements devraient reconnaître le COVID-19 comme une maladie professionnelle. Un tel statut protégerait les droits liés aux mesures préventives pour éviter d'être infecté et assurerait des protections si la maladie est contractée ainsi qu'il définirait les responsabilités du gouvernement et des employeurs.*
- *Les gouvernements devraient ratifier la Convention 167 de l'OIT sur la sécurité et la santé dans la construction, qui prévoit des droits à des mesures de prévention et de protection, notamment le droit de prendre toutes les précautions nécessaires pour garantir que tous les lieux de travail sont sûrs et sans risque de blessure pour la sécurité et la santé des travailleurs.*
- *Des protocoles spécifiques à l'industrie sur la santé et la sécurité liés à la COVID-19 devraient être élaborés avec les syndicats, qui prévoient un dépistage et des tests de santé universels sur les lieux de travail pendant la pandémie.*
- *Les gouvernements devraient étendre et renforcer leur système réglementaire pour traiter la COVID-19 et renforcer leur inspection du travail. Des inspections conjointes régulières devraient être menées pendant la pandémie et les syndicats devraient pouvoir accéder librement aux lieux de travail pour observer la conformité aux exigences en matière de santé et de sécurité.*
- *Les représentants des travailleurs ainsi que les syndicats devraient pouvoir fermer le site si les mesures de santé et de sécurité de COVID-19 ne sont pas mises en œuvre, rendant le lieu de travail dangereux. Si ce droit n'est pas protégé, il serait une priorité appropriée pour la table de négociation, le lobbying et les campagnes.*
- *Un travailleur devrait avoir le droit de refuser un travail considéré comme dangereux ou qui met en danger la santé, en particulier si le travailleur a des préoccupations liées à COVID-19 en raison de son âge et de ses conditions de santé existantes. Si ce droit n'est pas protégé, les travailleurs qui exercent ce droit doivent être défendus et la question doit*

être traitée en priorité dans les négociations sur le lieu de travail et défendue dans les formulations des politiques nationales.

- *Les questions de santé et de sécurité relatives à COVID-19 devraient être abordées sur le lieu de travail et dans les logements des travailleurs éloignés et des travailleurs migrants. De nouvelles mesures devraient être formulées pour répondre aux vulnérabilités supplémentaires des travailleurs migrants de la construction et de la sylviculture qui vivent dans des logements surpeuplés avec des installations communes, conditions qui peuvent augmenter le risque de propagation de la maladie.*